

**ANNEXE 6 BIS :**  
**CONTRATS DE PROJETS ETAT-REGION (CPER) 2007-2014, 2015-2020, 2012-2027 ET CONTRATS DE CONVERGENCE ET DE TRANSFORMATION 2019-2022**

Les RAP 2022 comprennent une rubrique spécifique intitulée « Grands projets transversaux et crédits contractualisés ». **Vous préciserez sous cette rubrique les montants en AE et CP qui ont été consacrés aux opérations contractualisées dans les CPER 2021-2027, ainsi que, le cas échéant, dans les CPER 2007-2014 et 2015-2020. Les données relatives aux contrats de convergence et de transformation (CCT) sont à renseigner dans le cartouche dédié créé en 2019 suite à la mise en place des CCT.**

La circulaire n° 5213/SG du Premier ministre du 25 avril 2007 régissant la contractualisation entre l'État et les collectivités territoriales au titre de la génération de contrats de projets État-région (CPER) 2007-2014 préconise un suivi spécifique de ces investissements.

Pour les deux dernières générations de CPER : la génération 2007-2014 et la génération 2015-2020, dont les engagements ont été respectivement clôturés au 31 décembre 2014 et au 31 décembre 2020, mais pour lesquelles des paiements peuvent se poursuivre.

Vous indiquerez dans un premier temps, **les contributions en CP du programme** (réparties par action) et/ou de ses opérateurs **consacrées en 2021 et depuis 2007 pour financer les générations 2007-2014 et 2015-2020 des CPER.**

Vous rappellerez dans un second temps, le total du montant contractualisé en AE puis mentionnerez **les contributions en CP du programme** (réparties par action) et/ou de ses opérateurs **consacrées en 2022 et depuis 2021 pour financer la génération 2021-2027 des CPER (tableau génération 2021-2027 à la fin de l'annexe).**

Un tableau propre aux CCT devra également être **impérativement** complété, avec une attention à porter au **montant contractualisé en 2019 ainsi qu'aux consommations AE et CP 2022 (tableau 4 à la fin de l'annexe).** Un tableau relatif aux CDEV devra également être **impérativement** complété dans la partie des grands projets transversaux en saisie libre, avec une attention à porter au **montant contractualisé en 2019 ainsi qu'aux consommations AE et CP 2022 (tableau 5 à la fin de l'annexe).**

Enfin, une zone de commentaires, à renseigner obligatoirement, vous permettra de préciser utilement les grands déterminants des dépenses des CPER, en volume et en nature, au titre de 2022. Il conviendra notamment d'insister sur les taux d'exécution des CPER des générations 2007-2014, 2015-2020 et 2021-2027 au terme de l'exercice 2022. Les CCT ayant succédé aux CPER dans les territoires ultramarins à compter du 1er janvier 2019, les crédits consommés en outre-mer au titre des contrats en 2022 sont à inscrire dans les tableaux dédiés aux CCT.

## Génération CPER 2007-2014

Éléments d'explication à indiquer dans le commentaire en fin de partie :

- Rappel du montant contractualisé ;
- AE engagées au 31/12/2014 ;
- prévision, en CP au titre du PLF 2022 sur la génération ;
- consommation en CP sur la génération à renseigner par action ;
- Consommation cumulée au 31/12/2022 à renseigner par action.

## Tableau Génération CPER 2015-2020

		Prévision 2022	Prévision 2022	Consommation 2022	Consommation 2022	Consommation cumulée jusqu'en 2022	Consommation cumulée jusqu'en 2022
Action	Rappel du montant contractualisé*	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	AE engagées au 31/12/2022	Crédits de paiement
Action 1	XXX XXX		XXX XXX		XXX XXX	XXX XXX	XXX XXX
Action 2	XXX XXX		XXX XXX		XXX XXX	XXX XXX	XXX XXX
<b>Total</b>	<b>X XXX XXX</b>		<b>X XXX XXX</b>		<b>X XXX XXX</b>	<b>X XXX XXX</b>	<b>X XXX XXX</b>

### Éléments d'explication :

Colonne « Rappel du montant contractualisé » : Montant contractualisé de la génération 2015-2020 (pré-renseigné par action ou par opérateur, modifiable).

Colonnes « Prévision 2022 » : Prévision en CP du PLF 2022 sur la génération 2015-2020 (pré-renseigné par action ou par opérateur, non modifiable).

Colonnes « Consommation 2022 » : Consommation 2022 en CP sur la génération 2015-2020 (à renseigner par action ou opérateur).

Colonnes « Consommation cumulée jusqu'en 2022 » : Consommation totale des AE de la génération 2015-2020 au 31/12/2022, (pré-renseignée, modifiable) et consommation totale au 31/12/2022, en CP, sur la génération 2015-2020 (à renseigner par action ou par opérateur).

## Tableau 3 : Génération CPER 2021-2027

### Génération CPER 2021-2027

		Prévision 2022	Prévision 2022	Consommation 2022	Consommation 2022	Consommation cumulée jusqu'en 2022	Consommation cumulée jusqu'en 2022
Action	Rappel du montant contractualisé*	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	AE engagées au 31/12/2022	Crédits de paiement
Action 1	XXX XXX	XXX XXX	XXX XXX	XXX XXX	XXX XXX	XXX XXX	XXX XXX
Action 2	XXX XXX	XXX XXX	XXX XXX	XXX XXX	XXX XXX	XXX XXX	XXX XXX
<b>Total</b>	<b>X XXX XXX</b>	<b>X XXX XXX</b>	<b>X XXX XXX</b>	<b>X XXX XXX</b>	<b>X XXX XXX</b>	<b>X XXX XXX</b>	<b>X XXX XXX</b>

*\*Dans la mesure où la signature de l'ensemble des CPER de la génération 2021-2027 n'a pas eu lieu au moment de la rédaction de la présente circulaire, il convient d'inscrire le montant théorique de l'ensemble des contrats et non le montant des seuls contrats signés. Une précision à ce sujet devra faire l'objet d'un commentaire dans le RAP.*

### Éléments d'explication :

Colonne « Rappel du montant contractualisé » : Montant contractualisé de la génération 2021-2027 (pré-renseigné par action ou par opérateur, modifiable).



Colonne « Rappel du montant contractualisé » : Montant contractualisé sur le contrat 2019-2022 (pré-renseigné par action ou par opérateur, modifiable).

Colonne « Prévision 2022 » : Prévision en AE et CP du PLF 2022 sur le contrat 2019-2022 (pré-renseigné par action ou par opérateur, non modifiable).

Colonne « Consommation 2022 » : Consommation 2022 en AE et CP sur le contrat 2019-2022 (à renseigner par action ou opérateur).

Colonne « Consommation cumulée jusqu'en 2022 » : Consommation totale au 31/12/2022 sur la période en AE et CP, sur la génération 2019-2022 (à renseigner par action ou par opérateur).

Programmes et opérateurs contributeurs aux CPER 2007-2014
102 - Accès et retour à l'emploi
103 - Accompagnement des mutations économiques et développement de l'emploi
112 - Impulsion et coordination de la politique d'aménagement du territoire
113 - Paysages, eau et biodiversité (*)
119 - Concours financiers aux collectivités territoriales et à leurs groupements
122 - Concours spécifiques et administration
123 - Conditions de vie outre-mer
124 - Conduite et soutien des politiques sanitaires, sociales, du sport, de la jeunesse et de la vie associative
131 - Création
134 - Développement des entreprises et régulations
135 - Urbanisme, territoires et amélioration de l'habitat (**)
142 - Enseignement supérieur et recherche agricoles
143 - Enseignement technique agricole
144 - Environnement et prospective de la politique de défense
149 - Compétitivité et durabilité de l'agriculture, de l'agroalimentaire, de la forêt, de la pêche et de l'aquaculture
150 - Formations supérieures et recherche universitaire
157 - Handicap et dépendance
159 - Expertise, information géographique et météorologie
167 - Liens entre la Nation et son armée
172 - Recherches scientifiques et technologiques pluridisciplinaires
175 - Patrimoines
181 - Prévention des risques (***)
192 - Recherche et enseignement supérieur en matière économique et industrielle
203 - Infrastructures et services de transports
204 - Prévention, sécurité sanitaire et offre de soins
206 - Sécurité et qualité sanitaires de l'alimentation
212 - Soutien de la politique de la défense
219 - Sport (****)
224 - Transmission des savoirs et démocratisation de la culture
231 - Vie étudiante

(\*) y compris ONEMA (Office national de l'eau et des milieux aquatiques) et agences de l'eau

(\*\*) y compris ANRU (Agence nationale pour rénovation urbaine)

(\*\*\*) y compris ADEME (Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie)

(\*\*\*\*) y compris CNDS (Centre national pour le développement du sport)

**Point d'attention** : la liste ci-dessus n'est pas strictement exhaustive ou limitative

<b>Programmes et opérateurs contributeurs aux CPER 2015-2020</b>
103 - Accompagnement des mutations économiques et développement de l'emploi
112 - Impulsion et coordination de la politique d'aménagement du territoire
113 - Paysages, eau et biodiversité
123 - Conditions de vie outre-mer
131 - Création
135 - Urbanisme, territoires et amélioration de l'habitat
142 - Enseignement supérieur et recherche agricoles
144 - Environnement et prospective de la politique de défense
150 - Formations supérieures et recherche universitaire
172 - Recherches scientifiques et technologiques pluridisciplinaires
175 - Patrimoines
181 - Prévention des risques
203 - Infrastructures et services de transports
212 - Soutien de la politique de la défense
217 - Conduite et pilotage des politiques de l'écologie, du développement et de la mobilité durables
224 - Transmission des savoirs et démocratisation de la culture
231 - Vie étudiante
334 - Livre et industries culturelles
613 - Soutien aux prestations de l'aviation civile
Fonds de prévention des risques naturels majeurs (FPRNM)
ADEME
Agences de l'eau
CNDS
Ecoles des Mines et Mines Telecom
ONEMA
Organismes de recherche (CNRS, INRA, IFREMER ...)
Voies navigables de France

**Point d'attention** : La liste ci-dessus n'est pas strictement exhaustive ou limitative

<b>Programmes et opérateurs contributeurs aux CCT 2019-2022</b>
103 - Accompagnement des mutations économiques et développement de l'emploi
112 - Impulsion et coordination de la politique d'aménagement du territoire
113 - Paysages, eau et biodiversité
119 – Concours financiers aux collectivités territoriales et à leurs groupements
123 - Conditions de vie outre-mer
131 - Création
137 – Egalité entre les femmes et les hommes
138 – Emploi outre-mer
142 - Enseignement supérieur et recherche agricoles
144 - Environnement et prospective de la politique de défense
150 - Formations supérieures et recherche universitaire
172 - Recherches scientifiques et technologiques pluridisciplinaires
175 - Patrimoines
203 - Infrastructures et services de transports
212 - Soutien de la politique de la défense
214 – Soutien de la politique de l'éducation nationale
217 - Conduite et pilotage des politiques de l'écologie, du développement et de la mobilité durables
224 - Transmission des savoirs et démocratisation de la culture
231 - Vie étudiante
334 - Livre et industries culturelles
Fonds de prévention des risques naturels majeurs (FPRNM)
ADEME
AFB
Agences régionales de santé
Agence du sport

**Point d'attention :** La liste ci-dessus n'est pas strictement exhaustive ou limitative